



CONSIGNES SANITAIRES MISES EN PLACE PAR L'ANSEC POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020

Pour la bonne tenue de la rentrée et la sécurité de tous, compte-tenu de la poursuite des risques épidémiques liés au COVID-19, l'ANSEC demande à ses adhérents l'application stricte des dispositions sanitaires suivantes :

- Porter un masque ou une visière plexiglas dès l'entrée dans l'ascenseur ou l'escalier d'accès à l'atelier
- Se laver les mains au gel hydroalcoolique avant de démarrer toute activité
- Apporter sa blouse à chaque séance et, **dans tous les cas**, la remporter avec soi quand on s'en va
- Poser sa sellette sur les places marquées au sol
- Apporter ses outils en propre. En cas d'emprunt **exceptionnel** d'outils, les nettoyer soigneusement au gel hydroalcoolique
- Ne réaliser d'opérations de patine qu'avec des mains gantées du début à la fin des opérations
- Pour les partages de « goûter », n'utiliser que des récipients jetables et limiter les contacts de la main à la main
- Eviter les rassemblements autour des éviers
- Les cours ne pourront dépasser 15 élèves

Adhérer à l'ANSEC implique d'accepter et de respecter les mesures mises en place pour préserver la sécurité de chacun. Ni l'ANSEC, ni la Ville de Neuilly ne pourront être tenus pour responsables en cas de problèmes sanitaires liés au non-respect de ces consignes.

Je, soussigné(e)

M'engage à appliquer les consignes ci-dessus

Neuilly, le

Signature